



Que je dois faire tout ma famille a été regularisé sauf moi

Par **lahcen60**, le **17/08/2009** à **14:08**

Bonjour, depuis 1993 mon père pense à faire une demande de regroupement familial pour nous, cependant qu'il y avait un petit conflit avec son père..... après il a fait une demande pour ma mère et un grand frère. après ils ont été acceptés ils sont venus. mais le reste de la famille est encore au Maroc, donc mon père après le décès de son père il a fait un autre dossier de regroupement familial pour les deux frères et une sœur après le dossier a été rejeté deux fois le premier rejet de dossier j'avais 20 ans c'était 2002 à cet anné la mon père a décidé de refaire le dossier 3ème fois mais moi j'ai été refusé car j'ai dépassé l'âge de 18 ans. en 2004 le dossier a été accepté pour mes deux frères et une sœur. maintenant je suis venu en France le mois novembre 2007 par un visa italien de 6 mois et je vis avec ma famille ici en France en situation irrégulière. que je dois faire pour avoir mes papiers? merci beaucoup

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **16:19**

Bonjour, n'ayant pas bénéficié du regroupement familial alors que vous étiez mineur, il n'y a pas d'autre possibilité de régularisation à l'heure actuelle pour vous et selon ce que vous me dites. Avoir sa famille en situation régulière ne donne droit à rien. De plus, vous n'êtes pas en France depuis très longtemps. Je dirais donc qu'il faut monter un dossier plus complet et être patient. Gardez un maximum de preuves de présence en France; sans pour autant risquer un contrôle de police: demandez l'aide médicale d'état en prouvant que vous êtes en France depuis plus de trois mois: gardez toutes les factures: téléphone portable, EDF, médicaments, certificats médicaux... voyez si avec le temps vos projets n'évoluent pas: projet de mariage ou autre. Ne pouvant vous apporter meilleures nouvelles,

Par **lahcen60**, le **18/08/2009** à **21:51**

merci boco pour ces explications, mais je connais pas mal de personne ils ont déposé leurs dossier au préfecture après ils sont tous régularisé ils ont vécu avant la même situation que moi; mais bon avec le changement de la loi sa va compliquer les choses.rnmerci salut

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **22:02**

La loi ayant changé fin 2006, les conditions de régularisations se sont fortement durcies. C'est pourquoi une régularisation dans votre cas est devenue des plus difficiles à obtenir...

Par **lahcen60**, le **19/08/2009** à **00:01**

merci

Par **lahcen60**, le **30/08/2009** à **15:19**

bonjour rna mon avis je suis pas encore satisfait pour votre réponse mais essayez de me donner des meilleures explications SVP merci beaucoup.rnest ce que c'est j'ai déposé un dossier au prefecture sa va donner un bon résultat ou non?rnmerci

Par **anais16**, le **02/09/2009** à **21:06**

Bonjour,rnrnchaque cas étant différent et ne connaissant pas tous les éléments de votre dossier, je ne peux vous donner mon avis. De plus, la préfecture a un énorme pouvoir d'appréciation des demandes et l'issue peut varier d'un dossier à l'autre à éléments similaires.rnrnJe ne sais que vous donner de plus comme conseils. Je persiste à dire qu'au regard des éléments que vous m'avez donné, votre dossier me semble trop "léger" pour être déposé en Préfecture.rnPour qu'un dossier ait les meilleures chances d'aboutir il faut:rn-une présence en France depuis très longtemps avec des preuves années par années (8 ans environ)rn-une forte intégration en France: famille en situation régulière, plus aucune attache au pays d'origine, un conjoint et/ou des enfants mineurs en Francern-des possibilités de travail par une promesse d'ébauche réelle (et non pas une promesse de complaisance pour un emploi fictif)rnEt même avec tous ces éléments, des sans papiers sont chaque jour expulsés de France.rnrnJe comprends bien que ma réponse ne vous plaise pas, mais je vous dis les choses telles que la loi les exige et telles que les préfectures les pratiquent.

Par **lahcen60**, le **03/09/2009** à **18:27**

bonjour,rnjuste pour vous dire que j'ai tous compris, et votre réponse me plais
boco.rnrncomme vous saviez je suis en France depuis septembre 2007, et je vis avec ma
famille sans exception (parents, et mes frères) sauf mon grand frère qui vit avec sa
conjointe.rn-moi je suis célibataire ni femme ni enfants au Maroc rn-aucune attache au pays
d'originernrnen tous cas sa n'a pas l'importance, donc il faut patienter encore quelques années
pour avoir au moins les preuves qui va me guider de présenter un bon dossier au préfecture et
de tenter la chance pourquoi pas un recipie c'est comme sa la loi n'est pas?rnrnmerci
anaïs16

Par **anaïs16**, le **03/09/2009** à **20:17**

Bonsoir,rnrneffectivement, tout dépôt de demande de titre de séjour en préfecture donne lieu à
la délivrance d'un récépissé renouvelable tant que la préfecture n'a pas statué sur le
dossier.rnrnBon courage pour la suite, votre situation va peut être évoluer avec le temps.

Par **lahcen60**, le **04/09/2009** à **06:22**

merci rna plus